



**Représentation de la République de Cuba
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)**

TÉL. : (514) 954-6139
FAX. : (514) 954-5844

999, rue Université
Bureau 15.45
MONTRÉAL, CANADA
QC H3C 5J9

le 1^{er} novembre 2013

OR: CUB-13-126.

Monsieur Raymond Benjamin
Secrétaire général
OACI

Objet : Réserve de Cuba sur le paragraphe 7 de la Résolution A38-17/2 – Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai le plaisir de confirmer que Cuba, avec d'autres pays, a présenté une réserve sur le paragraphe 7 de la résolution en objet, par la lettre n° 416/BRASICAO, datée du 7 octobre 2013, qui vous a été envoyée par le Représentant permanent du Brésil au Conseil de l'OACI. La réserve cadre avec la position commune exprimée à l'Assemblée lors de l'examen de la question.

Cuba envisage de présenter des arguments supplémentaires plus précis sur le sujet. Elle demande donc un prolongement de 10 jours ouvrables du délai, commençant le 4 novembre, c'est-à-dire exactement 30 jours depuis la fin de la session de l'Assemblée.

Je vous demande d'examiner si vous pouvez nous accorder ce prolongement et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre haute considération,



Jorge Félix Castillo de la Paz
Représentant permanent